



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02243

Numéro SIREN : 498 410 018

Nom ou dénomination : A.C.M TRANSPORT TP

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/012182

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/012182**
n°de gestion : **2007B02243**
n°SIREN : **498 410 018 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 21/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.C.M TRANSPORT TP - Société à responsabilité limitée
11 rue de L'aurac 31170 Tournefeuille -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2028054

Désignation de l'entreprise		SARL A.C.M TRANSPORT TP		11 RUE DEL'AUBRAC		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		31170 TOURNEFEUILLE					
Numéro SIRET *		4 9 8 4 1 0 0 1 8 0 0 0 2 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 31122016		Exercice N-1 clos le 31122015	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	14 841	11 162	3 679	1 572
	Immobilisations financières* (1)	040	042	800		800	800
	Total I (5)	044	048	15 641	11 162	4 479	2 372
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	27 373		27 373	27 617
		072	074	9 917		9 917	3 299
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	46 012		46 012	44 650
	Charges constatées d'avance *	092	094	36 685		36 685	18
	Total II	096	098	119 987		119 987	75 584
	Total général (I + II)	110	112	135 628	11 162	124 466	77 956
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000		15 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		22 516		9 967	
	Résultat de l'exercice	136		37 618		12 549	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		76 634		39 016		
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		190		151	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 317		5 642	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		44 325		33 146	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		47 832		38 940		
Total général (I + II + III)	180		124 466		77 956		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	800	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 775	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	40 000	

Formulaire obligatoire (article 302 septes A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.C.M TRANSPORT TP		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122016	Exercice N-1 clos le 31122015	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214		
			217	218	158 369	139 716
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	6 901	2 900	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	165 270	142 616	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 9 708 - mobilier : - immobilier :)		242	70 112	54 665	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 300	244	4 610	2 616
	Rémunérations du personnel *		250	66 095	57 387	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	24 930	19 345	
	Dotations aux amortissements *		254	485	830	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	13	4	
		Total des charges d'exploitation (II)		264	166 246	134 848
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(976)	7 768
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290	44 807	4 781	
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		300	1 090		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	5 123		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	37 618	12 549
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	37 618	314
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	5 123		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 }		330	90		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option { Part de loyers dispensés de réintégration 249 }		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A) 987	Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies) 127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies) 138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991				
	Divers* ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		2 063
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 40 768 Déficit col. 2				352	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables : * 6 615 dont imputés sur le résultat :				360	6 615	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 34 153 Déficit col. 2				370	372	

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septes
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A.C.M TRANSPORT TP**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	6 615	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983	6 615	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☒

VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 674
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 416
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXE - Elément supplémentaire

Dispense d'annexe

Etat exprimé en euros

Dispense d'annexe

**Ordonnance n° 2014-86 du 30/01/2014
et
Décret n° 2014-136 du 17/02/2014**

- 2 des 3 seuils suivants non dépassés :

- Total bilan < 350 000 €
- Chiffre d'affaires H.T. < 700 000 €
- Nombre de salariés < 10

SARL A.C.M. TRANSPORT TP

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15 000 Euros

Siège social : 11 rue de L'Aubrac - 31170 TOURNEFEUILLE

RCS TOULOUSE B 498 410 018

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 1^{er} JUIN 2017

Monsieur,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été remis avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi.

Je vous précise que les comptes de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les méthodes préconisées par le Plan Comptable Général et le Code du Commerce.

1) FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à commenter.

2) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 158 369 Euros et le total de notre bilan s'est élevé à 124 466 Euros.

CSM

GS 19

Nos charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Autres charges externes	70 112
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 610
- Rémunérations et charges du personnel	91 025
- Dotations aux amortissements	485
- Autres charges	13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	166 246
- Résultat d'exploitation	(976)
- Résultat exceptionnel	43 717
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(976)
- Impôts sur les bénéfices	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 618

Le chiffre d'affaires a augmenté par rapport à 2015 de 13,35 % mais les charges ont augmenté de 23,28 %, c'est pourquoi le résultat d'exploitation est négatif et a diminué de 8 744 €.

Le résultat net est en augmentation et s'élève à 37 618 €.

Ce résultat est composé essentiellement du résultat exceptionnel lié à la cession d'un camion durant l'exercice. Cette cession a généré une plus-value de 40 000 €.

3) EVENEMENTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun événement n'est à signaler.

4) PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires devrait être identique à 2016 mais le début 2017 est difficile. Nous sommes toujours en recherche de missions complémentaires.

Nos charges sont maîtrisées et compte tenu de l'investissement dans le nouveau camion en 2016 nous pensons limiter les frais d'entretien des camions.

5) AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice 2016 se solde par un résultat bénéficiaire de 37 618 € que je vous propose d'affecter en « Report à nouveau ».

CSM

G.S.N

6) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a aucune activité de recherche et développement.

7) MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes annuels.

8) EXPOSE SUR LA SITUATION FINANCIERE (Art. L 225-100 du Code du Commerce)

La trésorerie est relativement stable. Il n'y a pas de comptes courants d'associés et pas d'emprunts.

9) ACTIVITES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Aucune filiale et société contrôlée.

10) PRINCIPAUX ASSOCIES ET REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

- Monsieur SAINT MARTORY Cédric, propriétaire de :
DEUX CENT CINQUANTE PARTS, ci 250 PARTS
- Monsieur SAINT MARTORY Gilbert, propriétaire de :
DEUX CENT CINQUANTE PARTS, ci 250 PARTS

11) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende versé.

12) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Je vous rappelle qu'il vous appartient de statuer sur des conventions intervenues entre la société et son gérant, ou l'un de ses associés, s'il y a lieu.

Aucune convention relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

13) DEPENSES SOMPTUAIRES ET NON DEDUCTIBLES

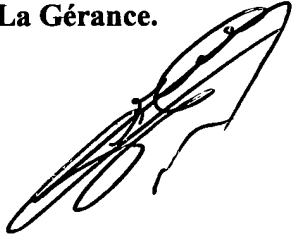
Aucunes dépenses somptuaires et non déductibles.

CSM

GSA

Ceci est mon rapport de gestion pour l'exercice 2016 et je vous demande de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion, pour cet exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'La Gérance.'

CSM

GS

SARL A.C.M. TRANSPORT TP

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15 000 Euros

Siège social : 11 rue de L'Aubrac - 31170 TOURNEFEUILLE

RCS TOULOUSE B 498 410 018

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le premier juin à dix-huit heures,

Les associés de la société « S.A.R.L. A.C.M. TRANSPORT TP », Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15 000 Euros se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur SAINT MARTORY Cédric, gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement

DEUX CENT CINQUANTE PARTS, ci 250 PARTS

Le Président constate qu'assistent également à la réunion :

- Monsieur SAINT MARTORY Gilbert, propriétaire de :

DEUX CENT CINQUANTE PARTS, ci 250 PARTS

TOTAL DES PARTS PRESENTEES : CINQ CENT PARTS, ci 500 PARTS

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Le gérant dépose sur le bureau, pour être mis à la disposition des associés les documents suivants :

CS7

GS8

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- la liste des associés,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/16.

Le gérant rappelle à l'Assemblée que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans le délai prescrit par la loi et que l'Assemblée Générale a été convoquée verbalement.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport sur la gestion de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus à donner à la gérance sur sa gestion,
- Rémunération de la gérance pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture du Rapport de la Gérance exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir.

La discussion est ouverte et le gérant demande aux associés s'ils souhaitent avoir des explications complémentaires.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des associés reconnaît avoir été convoquée verbalement et s'être fait communiquer tous les documents exigés par la loi dans les délais prescrits.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve ledit rapport, les comptes et le bilan de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, ainsi que la gestion de l'exercice telle qu'elle ressort desdits comptes et dudit rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

CS77

GS77

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité par les associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuvant les dispositions de la gérance, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et s'élevant à 37 618 Euros en « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité par les associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés constate qu'il n'y a pas de conventions conclues dans le cadre de l'article L 223-19 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale des actionnaires reconduit pour l'exercice 2017 la rémunération du Gérant.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité par les associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés confère tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité légale ou de publicité.

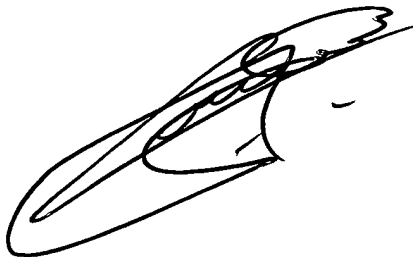
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité par les associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par les associés.

SAINT-MARTORY Gilbert

SAINT-MARTORY Cédric



CSM

CSM